



## COMITE TRI-NATIONAL DE SUPERVISION ET D'ARBITRAGE (CTSA) DU TRI-NATIONAL DE LA SANGHA

### Communiqué conjoint des Ministres

La première session du Comité Tri-national de supervision et d'arbitrage du tri-national de la Sangha (CTSA) s'est tenue à Kinshasa le 10 Novembre 2010 en marge de la sixième session du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

Elle a été précédée, du 08 au 09 Novembre 2010, de la réunion des Experts TNS qui s'est attelé à l'examen des points suivants :

1. Le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération TNS 2000 - 2010;
2. Le Plan d'Affectation des terres dans le TNS ;
3. L'opérationnalisation de la Brigade tri-nationale de lutte contre le braconnage
4. L'inscription du TNS sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
5. L'état d'avancement de la Fondation pour le TNS.

Les trois pays signataires de l'Accord de coopération TNS (Cameroun, Centrafrique, Congo) ont pris part aux travaux du Comité :

Les travaux en plénière ont débuté par un mot introductif du Directeur Exécutif de la Fondation pour le TNS (FTNS) suivi de la présentation du bilan de la mise en œuvre de l'Accord TNS de 2000 à 2010 par un représentant du Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE) et la lecture du Rapport de la réunion des Experts TNS par le Représentant du Secrétariat Permanent de l'OCFSA, Rapporteur du CTSA.

Les Ministres ont formulé séance tenante des remarques d'ordre général sur le fonctionnement des organes du TNS et des observations et directives pour les programmes de la FTNS. Les Ministres se sont retirés pour poursuivre les travaux à huis clos.

Du huis clos des Ministres il ressort les décisions suivantes :

#### **1-S'agissant de la mise en œuvre de l'accord TNS.**

Les Ministres se félicitent des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord TNS et saluent les appuis qui ont été apportés par les parties prenantes locales et les partenaires au développement.

Les Ministres ont décidé de prendre des mesures appropriées pour une application effective par toutes les administrations des Accords et Protocoles TNS signés dans le cadre de la coopération tri-nationale.

**2-Concernant la mise en place du Comité Scientifique Tri-national (CST),** les Ministres ont mandaté le CTPE pour élaborer et leur soumettre un Protocole d'accord pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Scientifique Tri-national, organe consultatif du CTSA ;

**3- S'agissant de l'opérationnalisation de la brigade tri-nationale de lutte contre le braconnage TNS,** les Ministres ont décidé de :

- a- Mettre en place la première équipe composée du Chef de Brigade (à désigner par la RCA) du Chargé des opérations (à désigner par le Congo) ; le Cameroun assurera la présidence du Collectif des conservateurs, conformément aux recommandations du CTPE.
- b- Augmenter les effectifs des écogardes et accroître les ressources financières nécessaires pour le fonctionnement et la conduite des opérations de la BLAB
- c- Doter les équipes de chaque Pays des armes appropriées pour la surveillance ;
- d- Renforcer le rôle des Forces de Maintien de l'Ordre, des magistrats dans l'application des lois et du suivi du contentieux ;
- e- Organiser une campagne coordonnée de ramassage des armes de guerre dans le TNS

**4- S'agissant de la Promotion de l'éco-tourisme et la libre circulation du personnel TNS,** Les Ministres ont décidé de :

- a- Instruire les Préfets à travers le Comité Tri-national de Suivi (CTS) de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des touristes dans le TNS par l'élimination des frais exigés en marge des taxes reconnues par la réglementation en vigueur et le renforcement de la sécurité et l'application effective des dispositions du protocole relatif à la libre circulation du personnel TNS ;
- b- Instruire le CTPE d'élaborer un plan de développement incluant l'éco-tourisme, les activités alternatives etc.. dans le TNS ;

**5. Concernant le Plan d'affectation des terres du TNS, Les Ministres ont adopté la version actuelle du plan d'affectation des terres du TNS, déjà validée aux niveaux national des 3 pays et sous régional comme une base pour les orientations stratégiques de gestion et exhortent tous les intervenants à apporter un appui coordonné à leur mise en œuvre. Par ailleurs, les Ministres ont instruit le CTPE de mener une étude de faisabilité pour l'harmonisation de la conduite de la chasse sportive / safari à l'échelle du paysage TNS.**

**6- S'agissant du financement durable** les Ministres ont renouvelé leur engagement à appuyer les initiatives en vue de la mobilisation des ressources financières pour atteindre l'objectif de capitalisation de la Fondation TNS et instruit le CTPE de mener l'étude de faisabilité pour un projet REDD+ pour le TNS;

**7-Concernant la promotion des valeurs naturelles et culturelles du TNS**, les Ministres ont pris acte du niveau d'avancement du dossier et mandaté la partie congolaise pour la coordination des actions jusqu'à l'aboutissement du processus d'inscription du TNS comme Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Fait à Kinshasa, le 11 Novembre 2010.

**Pour la République du Cameroun  
Le Ministre des Forêts et de la Faune**

**Elvis NGOLLE NGOLLE**

**Pour la République Centrafricaine  
Le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche**

**Emmanuel BIZOT**

**Pour la République du Congo  
Le Ministre du Développement Durable,  
de l'Economie Forestière et de l'Environnement**

**Henri DJOMBO**